

Peut-être le *Wabuno* a-t-il donné sur un de ces rocs, et il se peut qu'il en ait été de même de l'*Asia*. Dans le naufrage du *Wabuno* personne ne fut sauvé; dans celui de l'*Asia* deux réussirent à gagner la terre. Ces études hydrographiques produisent un bien immense. Je crois néanmoins que le département de la marine devrait s'occuper de cette question et pourvoir à l'inspection des navires, pour voir comment ils sont chargés avant de s'éloigner du port, et autoriser aussi quelqu'un dans chacun des différents ports à empêcher les navires impropres au service ou surchargés de se mettre en route. Je puis ajouter qu'aux États-Unis la position n'est pas meilleure qu'ici sous ce rapport. De l'autre côté des lacs il y a aussi eu un grand nombre de pertes, et le Congrès a été saisi de l'affaire par quelques représentants des régions des lacs. Représentant moi-même une division de ce genre, j'ai cru de mon devoir de soumettre cette question au parlement. Les pertes éprouvées de l'autre côté des lacs ont même été plus fortes que de ce côté-ci, et les représentants dont j'ai parlé ont agité la question dans le but d'obtenir l'adoption d'une loi sur cette matière. On a suggéré qu'il devrait y avoir sur les navires des lignes tracées, une pour l'été et l'autre pour l'automne, ce que l'on appelle une ligne Plimsoll, c'est-à-dire une ligne au delà de laquelle le navire ne pourrait être chargé, une pour le temps orageux d'automne et une autre pour la saison d'été. Si l'on adoptait une méthode de ce genre, je crois que ce serait le moyen de prévenir les nombreuses pertes de vie qui ont lieu; mais, par-dessus tout, que l'on fasse quelque chose pour empêcher que ces barges impropres au service ne soient remorquées par des steamers, car elles sont inévitablement destinées à être abandonnées dès qu'une tempête s'élèvera. C'est la principale chose à faire maintenant, et si l'on prenait cette mesure je n'ai pas de doute que l'on répondrait aux besoins de la navigation.

M. FOSTER : Les informations que l'honorable député a demandées, sont actuellement à s'imprimer, ou elles l'ont été dans le rapport du département qui sera déposé dans un ou deux jours. Je suggérerai à l'honorable député de laisser sa motion sur l'ordre du jour jusqu'à ce qu'il ait vu ce rapport, et si ce dernier ne contient pas tous les renseignements qu'il désire, on le complétera. Je crois cependant qu'il trouvera dans le rapport tout ce qu'il désire.

M. DAWSON : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée et le débat ajourné.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose—

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 28 courant; le dit comité devant se composer de sir John A. Macdonald, sir Hector Langevin, sir Richard Cartwright, et de MM. McLellan, Howell, Laurier et Mills.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT—LE TRAITE DES PÊCHERIES.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre s'ajourne.

M. LAURIER : Puis-je demander au très honorable premier pourquoi le traité des pêcheries et les documents s'y rapportant n'ont pas encore été produits; et quand nous pouvons espérer qu'ils le seront?

Sir JOHN A. MACDONALD : Les documents ne sont pas encore complets.

M. LAURIER : Pouvons-nous les avoir demain?

Sir JOHN A. MACDONALD : Dans quelques jours.

M. LAURIER : Rien de plus précis que cela.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non.

M. DAWSON

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je puis être mal renseigné, mais j'ai vu dans un journal américain qu'ils avaient été soumis au Sénat, les protocoles et tout le reste. Cela est-il exact?

Sir CHARLES TUPPER : Je puis dire que cette information est inexacte. J'ai reçu hier de M. Bergne un télégramme disant qu'il espérait pouvoir m'expédier les derniers protocoles dans une couple de jours, qu'ils partiraient de Washington demain.

M. MACKENZIE : Il est à espérer qu'ils s'amélioreront dans l'intervalle.

Sir CHARLES TUPPER : Nous verrons.

RAPPORT ORDONNÉ.

Etat indiquant les diverses sommes d'argent payées directement ou indirectement à titre de frais, honoraires d'avocat ou autrement, relativement à la cause de "La Compagnie de moulins et d'exploitation de bois de Sainte-Catherine vs. la Reine"; les noms de la personne ou des personnes à qui elles ont été payées; la date du paiement et les divers comptes soldés; le montant total soldé et les dates des paiements. (M. McMullen).

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 3.50 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 28 février 1888.

LA SÉANCE s'ouvre à trois heures.

Prière.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je dépose le rapport du comité spécial nommé pour préparer et soumettre la liste des comités permanents pour la présente session. Je propose l'adoption de cette partie du rapport concernant le comité des ordres permanents.

La motion est adoptée.

RAPPORTS.

Rapport du directeur général des postes, pour 1887.— (M. McLellan.)

Rapport du secrétaire d'Etat, pour l'exercice clos le 31 décembre 1887.— (M. Chapleau.)

TRADUCTEURS DES DÉBATS—QUESTION DE PRIVILÈGE.

M. LAURIER : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire soulever une question de privilège. On m'apprend, M. l'Orateur, que dans l'exercice du pouvoir que vous avez assumé en votre qualité d'Orateur de cette Chambre vous avez renvoyé trois des traducteurs des débats, des positions que leur avait données la Chambre. Avec tout le respect que je dois à votre décision, je dois dire immédiatement, M. l'Orateur, qu'à mon humble avis il n'y a pas le moindre doute que vous avez excédé vos pouvoirs et empiété sur les droits de cette Chambre.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député prétend, si je comprends bien, que l'Orateur a excédé ses pouvoirs?

M. LAURIER : Oui.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce sera une question de privilège. L'Orateur sera, je n'en doute point, parfaitement prêt à donner sa décision.

M. L'ORATEUR : Les papiers seront déposés demain.